

Réf

73

Publics

- Animateur PRAP.
- Membres de CHSCT.
- Personne désignée par la direction pour gérer les problèmes de TMS.

Objectifs

Le stagiaire après les 2 jours sera capable de :

- analyser les situations de travail qui peuvent générer des TMS,
- repérer et quantifier les gestes qui " posent problèmes ",
- proposer des mesures de prévention,
- assurer le suivi des mesures.

Contenu (1 jour + 1 jour)

1^{er} jour

- Présentation de la méthode d'analyse des TMS RITHMS (Recueil d'Information sur les Troubles liés à l'Hyper sollicitation des Membres Supérieurs).
- Analyse des postures contraignantes.
- Application de la méthode à partir de cas pédagogiques qui seront choisis en fonction de la composition du groupe.

2^{ème} jour

- Présentation des études réalisées par les stagiaires dans leur entreprise.

NB / Le stage formant un tout, l'inscription implique la présence aux 2 jours et la disponibilité pour exécuter l'exercice d'application demandé pendant l'intersession.

Dates

7 octobre et 7 décembre

Localisation

Aude